Question présentée par le député :

M. Boris Calame

Date de dépôt : 13 novembre 2014

Question écrite urgente

Quelles sont les intentions du Conseil d'Etat, du conseiller d'Etat chargé de l'économie, de la conseillère d'Etat chargée de la culture et du service du commerce pour assurer un dialogue constructif avec l'association culturelle de l'Usine en vue du maintien de ses activités ?

Le contexte :

Par son courrier du 6 novembre 2014¹, l'association de l'Usine, centre culturel genevois reconnu de longue date pour la qualité de son offre et la diversité de celle-ci, interpellait les 100 député-e-s au Grand Conseil² quant à des blocages politico-administratifs auxquels elle est soumise et qui pourraient remettre en question l'existence même de l'entier des activités de cette structure culturelle indispensable à Genève.

L'Usine ce n'est pas rien. Dans les différents domaines qu'elle pratique, elle est un acteur culturel genevois qui est connu et reconnu internationalement. C'est l'un des plus grands centres culturels autogérés d'Europe, c'est une structure associative qui regroupe pas moins de 18 collectifs et associations, c'est un centre qui fait partie intégrante de l'offre culturelle genevoise, elle est soutenue par la Ville de Genève, mais c'est aussi un lieu culturel majeur qui propose à la population genevoise, depuis vingt-cinq ans, toutes sortes de manifestations et activités culturels dont en moyenne 80 évènements par mois où jusqu'à 2 000 personnes

¹ Avec copie de la lettre adressée le même jour à M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et l'économie (DSE) demandant à nouveau un entretien spécifique, ce qui semble leur avoir été refusé jusqu'alors.

² Avec copie également à M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

QUE 277 2/6

peuvent se retrouver les soirs du week-end³. C'est encore un lieu de fonctionnement collectif où la dynamique d'échange entre les différents acteurs culturels est considérable. Ceux-ci sont fédérés au travers de l'association qui est la référante, notamment pour les bâtiments appartenant à la Ville de Genève. C'est enfin un lieu qui propose tout au long de l'année une offre culturelle alternative importante et diversifiée.

A l'origine, le collectif « Etat d'Urgences » :

« Etat d'Urgences n'est pas née du désir de se fendre la gueule. Etat d'Urgences n'est pas née d'une volonté de création artistique, d'organisation de spectacles ou d'animation de la ville. Etat d'Urgences n'est pas née de l'expression d'idées politiques. Mais de tout cela à la fois. »

C'est par ses mots que s'ouvre la charte du collectif Etat d'Urgences en 1989 lorsqu'il investit le bâtiment de l'ancienne Usine genevoise de dégrossissage d'or (UGDO) mis à disposition par la Ville de Genève.

La réalité d'aujourd'hui:

Après 25 ans d'existence, l'association de l'Usine continue d'animer ce lieu de façon extrêmement dynamique en abritant dans ses espaces les activités suivantes⁴:

- une salle dédiée aux musiques électroniques,
- un atelier de couture,
- un atelier de photographie,
- un coiffeur,
- un atelier de graphisme,
- deux studios d'enregistrement,
- un atelier de sérigraphie,
- un espace d'exposition d'art,
- deux salles de concert,
- une radio,
- une imprimerie,

³ Pour comparaison : le Grand Théâtre de Genève a une salle de 1 488 places ; le Victoria Hall a une salle de 1 499 places, la Comédie a une salle de 476 places, le Théâtre de Carouge a une salle de 447 places.

⁴ http://usine.ch/le-lieu/

3/6 QUE 277

- un atelier d'art plastique,
- un cinéma,
- un théâtre.
- un espace de diffusion de supports d'information,
- deux labels indépendants et des studios de répétition.

Cet ensemble fonctionne de manière collective et organique. Il permet de dégager une énergie créatrice, des échanges riches et des espaces d'interaction toujours en mouvement.

L'Usine est un lieu de rencontre et de mélanges. Mélange des genres, mélange des disciplines et des publics. L'aspect collectif est au cœur de sa démarche culturelle. L'Usine est décloisonnée dans le travail et non hiérarchisée dans la décision.

L'Usine refuse toute discrimination. Les personnes ayant des comportements et propos sexistes, racistes, homophobes ou xénophobes en sont proscrites.

L'Usine pratique enfin des tarifs doux qui permettent l'accès à la culture à toutes les bourses, offrant également un lieu de sociabilisation incontournable

La situation:

L'association de l'Usine est actuellement menacée dans le maintien de ses activités, car son fonctionnement ne semble plus correspondre au cadre normatif administratif du service du commerce. En effet, après plus de vingt ans d'activités, largement reconnue par ses publics, ainsi que par les milieux et acteurs culturels internationaux, elle s'est vue déclarée « hors la loi ». Le comble, au printemps 2014, les services cantonaux parlaient d'une fermeture administrative qui aurait privé bon nombre de citoyennes et citoyens de leur lieu culturel de rencontre hebdomadaire.

Ce faisant et afin de satisfaire à ses formulaires, l'Etat intime alors à l'Usine de modifier son fonctionnement, soit sa spécificité fondamentale. Exit le mélange, à bas la transversalité. Il faut renoncer à la multidisciplinarité. Adieu également la gestion collective, non hiérarchique. Il faut cloisonner, individualiser, définir et figer. Car le département de l'économie et de la sécurité exige de l'Usine le dépôt de dix demandes d'autorisations distinctes — cinq demandes pour cinq activités culturelles publiques différentes et cinq pour les buvettes accessoires à ces activités — alors même que l'Usine est une entité unique à responsabilité collective.

QUE 277 4/6

Fort de vingt-cinq années d'activités, l'Usine ne demande pas une exception, mais bien la prise en compte de sa spécificité et la reconnaissance de ses pratiques, afin de pouvoir continuer à proposer à ses fidèles publics, qu'ils soient genevois ou internationaux, l'entier de ses productions et autres activités culturelles.

Il faut constater et regretter qu'en, maintenant, cinq années de discussions avec les services administratifs aucune solution satisfaisante n'ait pu être trouvée.

L'Usine persiste dans sa demande pour que sa façon culturelle, sa pleine légitimité, son organisation interne et ses spécificités soient enfin reconnues. L'unité de ce collectif doit alors être formalisée au travers d'une autorisation unique qui englobe l'entier de ses activités qui sont intrinsèquement liées.

L'Usine a sollicité à de maintes reprises M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie, afin de trouver une solution concertée. Malgré leurs nombreuses demandes par courriers, le magistrat refuse de rencontrer personnellement les représentants de l'Usine.

Au travers du courrier du 6 novembre 2014, les représentants de l'Usine, par dépit, ont souhaité alerter plus largement les politiques d'une situation qui ne peut perdurer éternellement. Le politique n'est-il pas au service des administrés? Le représentant d'un exécutif ne doit-il pas tout faire pour proposer et trouver des solutions politiques aux blocages administratifs?

La culture est un monde qui se doit d'interroger la société, elle peut être institutionnelle ou alternative, mais, pour vivre et évoluer, elle se doit de bousculer, d'agir et faire réagir... La culture n'est pas une entreprise commerciale, c'est un monde qui se nourrit d'une dynamique spécifique, c'est un monde qui pratique quotidiennement le partage et l'échange.

L'Usine est un acteur qui représente une part conséquente de la culture genevoise, elle doit être reconnue pour cela.

Si le département de la sécurité et de l'économie, son magistrat et ses services s'obstinent à ne pas reconnaître l'activité de l'Usine en tant que lieu culturel spécifique et unique, les enjeux et risques ne sont pas à minimiser.

En effet, en refusant une discussion directe avec les représentants de l'Usine, on pourrait imaginer que l'intention du conseiller d'Etat chargé du DES est de pouvoir faire prononcer une fermeture administrative de l'Usine. Si tel devait être le cas, la situation risquerait de s'envenimer par la réaction des publics qui se sentiraient ainsi orphelins et « jetés » à la rue.

Dans ce cas et au vue de la saturation actuelle des lieux de culture nocturne et festive, la situation pourrait devenir ingérable. En effet, ces

5/6 QUE 277

publics ne pourraient trouver de lieu de remplacement, ils risqueraient bien de s'accaparer l'espace public, ce qui ne manquerait pas d'engendrer toutes sortes de nuisances.

Il faut encore souligner que le blocage éventuel (même temporaire) d'une structure culturelle a aussi un coût économique considérable, notamment au travers des engagements contractuels de programmation, mais aussi au niveau du manque à gagner sur la billetterie et sur les consommations.

Est-ce à dire alors que la façon culturelle de l'Usine puisse pareillement déplaire à l'Etat pour qu'il puisse envisager de mettre en péril cette structure culturelle reconnue et très appréciée par ses publics, depuis plus de 25 ans ?

Alors même qu'il semblerait extrêmement facile de débloquer ce dossier, avec un peu de bonne volonté et un minimum d'engagement politique, mes questions au Conseil d'Etat et plus particulièrement à M. Pierre Maudet, responsables du département de la sécurité et de l'économie (DES), et à M^{me} Anne Emery-Torracinta, responsable du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), sont les suivantes :

- Quelle est la raison du refus d'accorder un rendez-vous aux représentants de l'association de l'Usine, acteur culturel genevois reconnu d'importance. Le cas échéant est-ce que le chef du département ne pourrait pas fixer un prochain rendez-vous avec les représentants de l'Usine, ceci étant pour pouvoir enfin clore ce dossier, à satisfaction et dans le respect des parties, et pouvoir passer à autre chose?
- Dans le cas spécifique de l'Usine et de son importance culturelle indéniable, mais aussi des conflits administratifs qui perdurent, est-ce que les départements et/ou services chargés du commerce et de la culture ont des échanges? Le cas échéant est-ce que l'un ou l'autre pourrait agir comme facilitateur ou médiateur pour mettre enfin un terme à cette situation?
- Quelles vont être les solutions du Conseil d'Etat, plus particulièrement des départements chargés du commerce et de la culture, pour débloquer ce dossier où le service du commerce ne semble pouvoir ou vouloir trouver les moyens d'inscrire cette institution genevoise dans son formulaire type?
- La façon de faire du service du commerce n'est-elle pas trop technocratique, voir légaliste, pour pouvoir appréhender idéalement la spécificité du monde de la culture ?

QUE 277 6/6

Quelle est l'action du département chargé de la culture pour s'assurer que les contraintes administratives souhaitées et/ou imposées par le service du commerce ne nuisent pas à la réalisation légitime d'activités culturelles accessibles au plus grand nombre ?

A force de trop contraindre certaines activités culturelles, qu'elles soient institutionnelles, populaires ou encore alternatives, notamment au travers d'obstacles administratifs sans fin, il est à se demander s'il y a une volonté politique de voir disparaître certains acteurs de la vie culture genevoise qui dérangent. Le Conseil d'Etat pourrait-il alors nous rassurer sur ses intentions en la matière ?

Afin d'assurer le renouvellement d'un dialogue constructif et éviter qu'un conflit administratif puisse s'envenimer, je remercie par avance le Conseil d'Etat de ces prochaines réponses et, surtout, de ses efforts à venir pour reconnaître la spécificité culturelle de l'Usine.